

SAISON 2008/2009

**PROCES-VERBAL N°4
REUNIONS DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL**

Mercredi 10 Septembre 2008

Samedi 13 Septembre 2008

Vendredi 19 septembre 2008



PRESENTS :

Monsieur	Serge DELOUTRE,	Président de la FFVB
Madame	Valérie DELOUTRE	Membre du comité directeur fédéral
Monsieur	André GLAIVE	Membre du comité directeur fédéral
Monsieur	Maurice BOISSEAU	Membre du comité directeur fédéral
Monsieur	Daniel MINNE	Membre du comité directeur fédéral
Monsieur	Pierre JEANROT	Membre du comité directeur fédéral
Monsieur	Olivier SERRE	Membre du comité directeur fédéral
Monsieur	Patrick LEGRIS	Membre du comité directeur fédéral
Monsieur	David QUINTIN	Membre du comité directeur fédéral

Le Président de la FFVB a réuni les membres ci-dessus du comité directeur fédéral élu le 6 septembre 2008 pour délibérer en urgence et en l'absence de commission nommément désignée pour statuer sur les points suivants :

- les collectifs de N1 féminins et masculins, saison sportive 2008/2009 ;
- la composition des poules de N3 suite à la proposition de conciliation du CNOSF : Saint Georges sur Baulche contre FFVB.

I) COLLECTIFS DE N1 FEMININS ET MASCULINS, SAISON SPORTIVE 2008-2009

Après vérification des documents, conformément aux règlements fédéraux en vigueur, présentés par les clubs et par les services de la FFVB sous l'autorité du président de la FFVB, les membres valident les collectifs des clubs de N1 Masculins et N1 Féminins pour la saison 2008 – 2009.

.../...

Date de rédaction : 23/09/2008
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°4 des 3-4/10/08
Date de diffusion : 25/09/2008
Auteur : André GLAIVE

Les membres du comité directeur fédéral rappellent particulièrement les deux points de règlements suivants :

- Règlement Général des Epreuves Nationales – Article 37 Inscription sur la Feuille de match :

En particulier : malgré la validation de votre collectif, il est indispensable de respecter la réglementation relative à l'inscription de vos joueuses sur la feuille de match (Nombre d'étrangers – Nombre de mutés – Nombre de contrats de travail et Nombre de joueurs/joueuses de 23 ans et moins issus de la formation française). *Voir note ci-jointe relative aux joueurs/joueuses de 23 ans et moins.*

- Titre 5 du Règlement Général – Réglementation Générale des Educateurs et de l'Emploi :

En particulier : l'entraîneur de votre équipe doit posséder les diplômes requis conformément à la réglementation en vigueur : Entraîneur Diplômé EF 2 et titulaire du BEES 1 Volley-ball.

NATIONALE 1 - FEMININE

Laon Volley-Ball

Statuts déposés à la FFVB. L'organigramme et le Budget en attente.

Entraîneur : Philippe LEFEBVRE – N° 1050797 – DHO : 04/09/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

Pays d'Aix Venelles V.B.

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Slobodan LOZANCIC – N° 0946672 – DHO : 23/07/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

Volley-Ball Tulles Naves

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Jean-René AKONO – N° 1854295 – DHO : 05/09/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

.../...

Date de rédaction : 23/09/2008
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°4 des 3-4/10/08
Date de diffusion : 25/09/2008
Auteur : André GLAIVE

Evreux Volley-Ball

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Emmanuel FOUCHET – N° 0949746 – DHO : 27/08/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

Cas de Mlle Leyla TUIFA : Mutation accordée. En application de l'article 13.2 de la convention de formation, « le cas échéant, la bénéficiaire s'engage à verser les sommes dues de la valorisation de la formation au centre de formation, à compter de la date où elles sont exigibles en application de la présente convention. Passé ce délai, le club pourra saisir la FFVB ou la LNV aux fins de conciliation. Toutefois, les parties peuvent convenir, à l'occasion de la résiliation ou de l'expiration de la présente convention, d'un échéancier des sommes dues. »

Quimper Volley 29

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Yves-Marie QUINIQU – N° 0979308 – DHO : 03/07/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

A.S. L'Union

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Bernard SAINT-MARTIN – N° 1413486 – DHO : 01/09/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

Béziers Volley-Ball Gazelec

Statuts déposés à la FFVB. L'organigramme et le Budget en attente.

Entraîneur : Cédric DUBOIS – N° 1477499 – DHO : 02/09/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

.../...

Cas de Mlle Kristina TOTEVA : la joueuse Kristina TOTEVA pourra participer au Championnat de Nationale 1 à compter de la 3^{ème} journée, conformément à l'Article 38 du Règlement Général des Epreuves Nationales – Qualifications et Licences.

Entente St Chamond Volley-Ball

Statuts – Organigramme déposés à la FFVB. Budget en attente

Entraîneur : Andjei DULSKI – N° 1207051 – DHO : 02/09/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

VB Nantes Atlantique

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Sylvain QUINQUIS – N° 1157197 – DHO : 22/08/2008

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

CS Léo Lagrange Nantes

Statuts – Organigramme déposés à la FFVB. Budget en attente

Entraîneur : Dominique DUVIVIER – N° 1228198 – DHO : 27/08/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

Volley Club Harnes

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Rachid CHICOUCHE – N° 1634146 – DHO : 09/07/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

.../...

Lyon St Fons Volley-Ball

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Jean-Michel AKILIAN – N° 1717938 – DHO : 02/09/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

Entente Toulon Six Fours V.B.

Statuts – Organigramme déposés à la FFVB. Budget en attente

Entraîneur : Yannick CEMBALO – N° 0086603 – DHO : 26/08/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

Cas de Mlle Elena ARSOVA : la joueuse Elena ARSOVA est qualifiée à la date du 05/09/08, date d'envoi du dossier de joueuse à la FFVB. Elle peut donc participer au Championnat de N1 dès la 1^{ère} journée, conformément à l'Article 38 du Règlement Général des Epreuves Nationales – Qualifications et Licences.

I.F.V.B.

Statuts – Organigramme déposés à la FFVB. Budget en attente

Entraîneur : Jacques BERAUD – N° 0114348 – DHO : 05/09/2008.

Joueuses Qualifiées : Voir Collectif ci-joint

NATIONALE 1 - MASCULINE

Martiques Volley-Ball

Statuts – Organigramme déposés à la FFVB. Budget en attente

Entraîneur : Christophe CHARROUX – N° 0058610 – DHO : 11/07/2008.

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

.../...

Goëlo St Brieuc Côtes d'Armor V.B.

Statuts déposés à la FFVB - Organigramme et Budget en attente

Entraîneur : Yann CHUBILLEAU – N° 0029777 - DHO : 12/08/2008

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

AS Illac

Statuts déposés à la FFVB - Organigramme et Budget en attente

Entraîneur : Charles MARCOVICH – N° 1794980 - DHO : 29/07/2008

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

Cas de M. Antoine BODIN : Mutation accordée. En application de l'article 13.2 de la convention de formation, « le cas échéant, la bénéficiaire s'engage à verser les sommes dues de la valorisation de la formation au centre de formation, à compter de la date où elles sont exigibles en application de la présente convention. Passé ce délai, le club pourra saisir la FFVB ou la LNV aux fins de conciliation. Toutefois, les parties peuvent convenir, à l'occasion de la résiliation ou de l'expiration de la présente convention, d'un échéancier des sommes dues. »

MUC Volley-Ball

Statuts déposés à la FFVB - Organigramme et Budget en attente

Entraîneur : Alain MOULIN – N° 0273888 - DHO : 19/08/2008

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

UGS Nantes Rezé

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Jérôme BERGER – N° 1004817 - DHO : 05/09/2008

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

.../...

Cas de M. Helori DERRIEN : Mutation accordée. En application de l'article 13.2 de la convention de formation, « le cas échéant, la bénéficiaire s'engage à verser les sommes dues de la valorisation de la formation au centre de formation, à compter de la date où elles sont exigibles en application de la présente convention. Passé ce délai, le club pourra saisir la FFVB ou la LNV aux fins de conciliation. Toutefois, les parties peuvent convenir, à l'occasion de la résiliation ou de l'expiration de la présente convention, d'un échéancier des sommes dues. »

Nancy V.B Jarville Maxéville

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Emmanuel DUMORTIER – N° 071092 - DHO : 16/07/2008

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

Lis St Pierre Calais V.B.

Statuts déposés à la FFVB - Organigramme et Budget en attente

Entraîneur : Xavier DANCOISNE – N° 0994819 - DHO : 13/07/07

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

ST Louis Neuweg 1929

Statuts déposés à la FFVB - Organigramme et Budget en attente

Entraîneur : Matjaz URNAUT – N° 1828346 - DHO : 09/09/2008

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

Cas de M. Matjaz URNAULT et M. Srdjan RISTIC : les joueurs Matjaz URNAULT et Srdjan RISTIC pourront participer au Championnat de Nationale 1 à compter de la 3^{ème} journée, conformément à l'Article 38 du Règlement Général des Epreuves Nationales – Qualifications et Licences.

.../...

ASUL Lyon V.B.

Statuts déposés à la FFVB - Organigramme et Budget en attente

Entraîneur : Fabrice CHALENDAR – N° 0431650 – DHO : 05/09/2008

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

Cas de M. Thibault ROSSILLOL : Mutation accordée. En application de l'article 13.2 de la convention de formation, « le cas échéant, la bénéficiaire s'engage à verser les sommes dues de la valorisation de la formation au centre de formation, à compter de la date où elles sont exigibles en application de la présente convention. Passé ce délai, le club pourra saisir la FFVB ou la LNV aux fins de conciliation. Toutefois, les parties peuvent convenir, à l'occasion de la résiliation ou de l'expiration de la présente convention, d'un échéancier des sommes dues. »

PUC V.B.

Statuts déposés à la FFVB - Organigramme et Budget en attente

Entraîneur : Dorian ROUGEYRON – N° 1087964 - DHO : 16/07/08

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

US Conflans Andrésy V.B.

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Olivier BARTHELEMY – N° 0838870 - DHO : 21/07/2008

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

Orange Nassau V.B.

Statuts – Organigramme et Budget déposés à la FFVB

Entraîneur : Laurent CHAMBERTIN – N° 0186437 - DHO : 01/09/2008

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

.../...

Stade Poitevin V.B.

Statuts déposés à la FFVB - Organigramme et Budget en attente

Entraîneur : André-Georges BERLIERE – N° 0213660 - DHO : 25/08/2008

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

Plessis Robinson V.B.

Statuts déposés à la FFVB - Organigramme et Budget en attente

Entraîneur : Frédéric GUERMEUR – N° 0212381 - DHO : 01/09/2008

Joueurs Qualifiés : Voir Collectif ci-joint

II) COMPOSITION DES POULES DE N3

Dans le cadre du litige l'opposant à l'association Saint Georges sur Baulche, la Fédération Française de Volley-ball décide d'accepter la proposition de conciliation.

Comme il n'est pas possible d'intégrer le club de Saint Georges sur Baulche en championnat de Nationale 3 masculine lors de la saison 2008/2009 au moyen d'une poule comprenant une équipe supplémentaire, la FFVB décide de remplacer dans la dite épreuve le VBC Chalon sur Saône par le club Saint Georges sur Baulche.

Suite à l'acceptation de cette proposition de conciliation, la FFVB décide de proposer au club VBC Chalon sur Saône d'intégrer la poule A du championnat de Nationale 3 masculine à la place du club de Grasse VB qui a déclaré forfait pour la saison.

Les rencontres de la 1^{ère} journée du championnat de Nationale 3 masculine concernant ces deux équipes sont repoussées à une date ultérieure, charge à elles de trouver un accord concernant cette date, qui doit impérativement se situer dans la période de la phase aller, conformément à la réglementation de la FFVB (article 13D RGEN).

Le Président,
Serge DELOUTRE

André GLAIVE
Membre du comité directeur fédéral
Secrétaire de Séance

DESTINATAIRES :

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 23/09/2008
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°4 des 3-4/10/08
Date de diffusion : 25/09/2008
Auteur : André GLAIVE